

AVIS PUBLIC

**PROMULGATION
RÈGLEMENT ADMINISTRATIF NUMÉRO 682**

Prenez avis que lors de la séance régulière tenue le 10 février 2026, le conseil municipal de la Ville de Repentigny a adopté le règlement administratif numéro 682 intitulé :

Règlement concernant le régime supplémentaire de retraite des employés de la Ville de Repentigny.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et peut être consulté au bureau du soussigné à l'hôtel de ville de Repentigny situé au 435 boulevard Iberville, à Repentigny, aux heures normales d'ouverture.

Donné à Repentigny, ce 16^e jour du mois de février 2026.

Le greffier adjoint,



M^e Stéphane Desrochers, avocat